

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3502)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Pont

ARTICLE 13

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« violences »

le mot :

« infractions ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« les infractions »

les mots :

« celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.